

N°11 Mars 2011

Les échos de Maincy



LES VŒUX DU MAIRE



C'est devant de nombreux habitants de Maincy que, le dimanche 9 janvier avec l'ensemble des élus et en présence de parlementaires, maires et élus des communes voisines et de la Communauté de Commune Vallées et Châteaux, j'ai transmis, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Après avoir présenté et remercié l'ensemble du personnel communal, un petit mot a été adressé aux associations et aux responsables de nos deux écoles qui ont tous un rôle important dans la vie de notre village ainsi qu'aux entreprises, artisans et organismes privés ou publics qui ont travaillé pour nous en 2010. Le bilan des travaux

effectués et l'énumération des nombreux projets à venir ont précédé la projection du DVD « Maincy un village Historique tourné vers l'Avenir » suivi d'un buffet où chacun a pu échanger et se retrouver autour du verre de l'amitié.

Votre Maire

Alain Viel.



CLUB DE GYM DE MAINCY VOUS INFORME

Pour celles et ceux qui ont loupé le coche en septembre, l'association reprend les inscriptions dès Janvier 2011

Tarifs pour le 1^{er} semestre 2011 :

Maincéens-Maincéennes : 45 €

Extérieurs de Maincy : 55 €

Les cours de gym ont lieu :

Le Lundi : de 19 h 15 à 20 h 15 – Salle Robert Dubois

Le Jeudi : de 19 h à 20 h - Salle M.L. Gibouret

La gymnastique est destinée à toutes et à tous indépendamment de l'âge et de la condition physique.

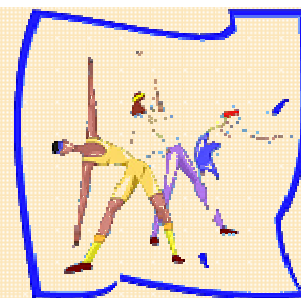
Une séance dure 1 heure et comprend :

- Echauffement rythmé,
- Renforcement musculaire (Abdos, Fessiers, Pectoraux, Dorsaux),
- Stretching (Etirement de tous les groupes musculaires travaillés pendant la séance)

Elle se termine par une profonde relaxation, le tout dans la bonne humeur.

Pour tous renseignements nous vous invitons à vous rendre sur place aux horaires des séances.

Vous pourrez ainsi vous faire votre opinion et avoir réponses à toutes vos questions « En direct ».



Vos achats à Maincy

Les commerçants de Maincy vous attendent dans leur boutique :

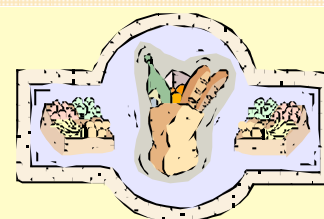
- Restauration, Bar : Le Vicomté
- Bar, Tabac, Jeux : Le bar des Fourneaux
- Boulangerie : L'épi de blé
- Epicerie : La supérette du Pleu mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h30-13h et de 15h30-20h et le dimanche matin 9h30-13h.
- Fleuriste : La vie en fleurs mardi, jeudi de 15h30 à 18h30, samedi 9h30-19h30 et dimanche matin 9h30-12h30.
- Coiffeur : Sympati'f mardi, jeudi et vendredi de 9h à 19h, le mercredi 9h-12h et 14h-19h et le samedi de 9h à 18h.

• Mais aussi

le petit marché du vendredi matin : Volailleur/fromager/primeur rue du Four de 8h à 13h.

les ambulants :

- Boucherie/charcuterie chevaline Joigneau les mercredis et samedis matin 8h à 13h
- Pizza « Grand Prix » les mercredis après-midi de 16h à 22h place des fourneaux.



Dédicace à la bibliothèque Marc Ecoutin Le samedi 2 avril 2011 de 14h-16h

Robin GUININ auteurs de BD viendra dédicacer sa dernière création « *En attendant que le vent tourne* » éditée avec son frère Blaise chez Casterman qui ravira petits et grands.





Compte rendu du conseil Municipal du 17 décembre 2010

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- 1 - **Salles communales** – Modification du règlement intérieur de la salle Marie Louise Gibouret.
Afin d'optimiser la location, celle-ci est ouverte à des personnes extérieures à la commune avec une nouvelle tarification spécifique aux maincéens, aux habitants de la C.C.V.C. et aux extérieurs. Il est également mis en place une gestion financière des réservations et des annulations. Adopté à l'unanimité.
- 2 - **S.I.E.S.M.** - Demande de subvention pour création d'éclairage public sur le parking place du Souvenir par deux projecteurs fixés sur réverbère existant. Coût 939,66 €H.T. Adopté à l'unanimité.
- 3 – **Décision budgétaire modificative** - Remboursement d'un trop perçu sur une taxe locale d'équipement et réajustement de crédits. Adopté à l'unanimité.
- 4 – **D.S.P.**- Attribution du contrat de délégation du service public d'eau potable à la société Veolia eau à compter du 1 janvier 2011. Contrat de 15 ans incluant le retrait des canalisations en plomb. Adopté à l'unanimité.
- 5 – **Assurances communales** - Attribution du marché de renouvellement d'assurances communales avec la SMACL pour la garantie multirisque de la commune et l'assurance des véhicules à moteur. Options sans franchise pour un coût annuel de 9 914,70. Adopté à l'unanimité.
- 6 – **P.O.S.** – Modification simplifiée du plan d'occupation des sols avec accord des A.B.F. autorisant d'intégrer des toitures végétalisées et des lucarnes à capucine (3 pentes). Adopté à l'unanimité.
- 7 – **Urbanisme** - Convention entre l'Etat et la Commune relative à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du droit du sol ;
A compter du 1 janvier 2011, la DDT instruira les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la commune, relevant de la compétence communale et cités ci-après :
 - permis de construire sauf ceux qui concernent les petites extensions du type garage, véranda, abri de jardin...;
 - permis d'aménager
 - déclarations préalables pour lotissements et autres divisions
 - certificats d'urbanisme de l'article L. 410-1 b du code de l'urbanisme (certificat d'urbanisme opérationnel)Les actes relatifs à l'occupation du sol non cités ci-dessus seront instruits par les services de la commune. Le récolement ainsi que les actes et formalités associées relèvent également de la responsabilité de la commune
Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le principe de la convention proposée.

Le retrait des canalisations en plomb :

La législation européenne a fixé de nouvelles normes pour la teneur en plomb des canalisations d'eau potable pour 2013, soit 10 µg/l (10 millionième de gramme par litre)

Cette norme de 10 µg/l ne peut être atteinte que par la disparition du plomb au niveau des branchements.

Le retrait rue de Melun a été réalisé en 2008 avec les travaux d'enfouissement. Le reste du village, soit 378 branchements, vient d'être inclus dans le nouveau contrat de Délégation de Service Public signé avec la Société Veolia, ce qui nous a permis d'obtenir une baisse du coût unitaire.

Le coût global qui se monte à 641 500 euros est financé par une augmentation de 87 centimes de la taxe communale que vous avez constatée sur votre facture d'eau. Toutefois, la renégociation du contrat d'affermage nous a permis de baisser de 23 centimes la fourniture du M3 d'eau. Ce gain sera répercuté sur les prochaines factures.

Ce contrat, effectif depuis le 1 janvier, inclut également l'installation de la télé-relevé des compteurs dans tous les foyers ainsi que la souscription d'une assurance « fuite » au niveau communal.

Alain Viel



Compte rendu du Conseil Municipal du 11 février 2011.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

1. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2011.-

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Par 17 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal accepte la possibilité d'assurer les dépenses d'investissement à hauteur de 150 000 €.

2. Fixation des tarifs de droit de place.- Pour tenir compte de l'augmentation des prix depuis 2004 le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité l'augmentation des tarifs de droit de place .

3. Autorisation de procéder à la vente de la parcelle G 1294.- Après réponse des domaines estimant le prix de vente à 10 € le M2, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la vente de la parcelle de la parcelle G 1294 d'une contenance de 129 m2 située au lieudit « Les Ecuylères » à Madame BOREL au tarif de 10 euros le m2 soit 1290 euros et décide que Madame BOREL prendra à sa charge l'ensemble des frais notariés.

4. Demande de subvention au Conseil général au titre du fonds ECOLE pour l'isolation des combles à l'école maternelle. La nouvelle charpente remplacée au début de l'année 2010 doit être isolée de manière à limiter les déperditions de chaleur. Pour un devis d'un montant de 1 214,27 €TTC. il est possible de bénéficier d'un soutien financier du Conseil Général au titre du Fonds ECOLE. Adopté à l'unanimité.

5. Nomination de 24 commissaires pour la commission communale des impôts directs

Suite à deux décès et un déménagement, le Conseil municipal doit, à nouveau, proposer **24 personnes** à la direction des impôts qui n'en retiendra que la moitié.

Cette commission se réunit une à deux fois par an jusqu'à la fin du mandat du conseil municipal.

Actuellement, quinze personnes se sont proposées pour faire partie de cette commission.

Un appel à la population par affichage n'ayant pas apporté d'autres volontaires, il a été procédé à un tirage au sort sur la liste électorale de 8 noms supplémentaires.

Au sein de ces 24 noms, il faut **deux personnes non domiciliées dans la Commune, mais y payant des impôts locaux, et deux autres personnes** représentant plus spécialement les propriétaires de bois.

Après tirage au sort sur la liste électorale, le conseil municipal à l'unanimité approuve la liste et la propose à la Direction générale des Finances publiques (ancienne DGI)

6. Demande de subvention au Conseil général pour restauration et reliures des archives communales.- Le Conseil municipal a délibéré le 19 novembre 2010 sur ce point.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la délibération dans les mêmes termes que la précédente, car la délibération doit être signée dans la même année civile que la demande de subvention. Adopté à l'unanimité.

Autorisations d'urbanisme

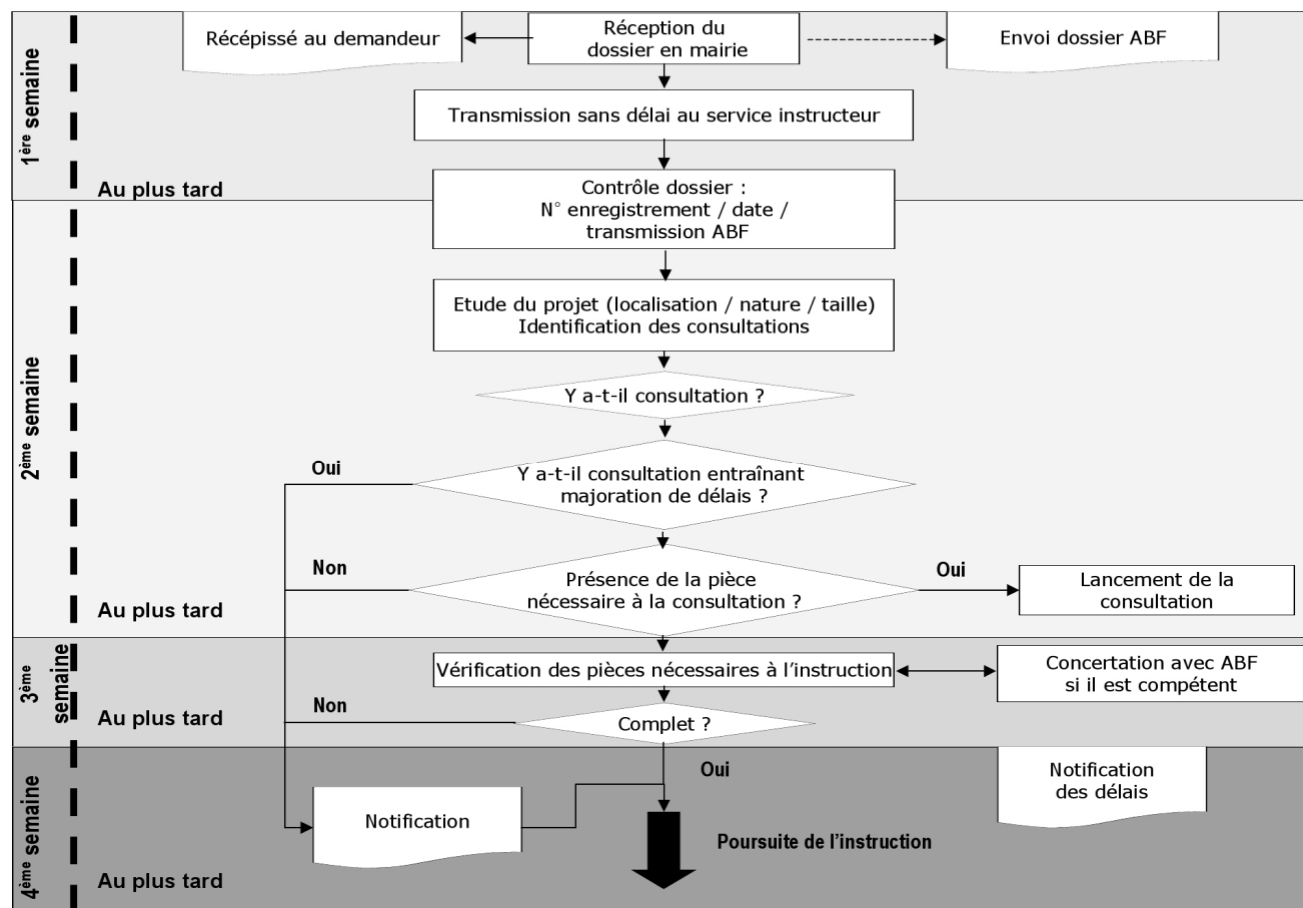
Le dépôt en Mairie d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable à la réalisation de travaux ne vaut pas autorisation, tout comme l'avis favorable des A.B.F.*. **Seul l'arrêté pris par le Maire** en considérant les avis émis par les différents services de l'Etat au terme de leur instruction, autorise le demandeur à afficher les caractéristiques du dossier (visibles de la voie publique) puis à commencer les travaux..

(En tenant compte du délai légal de recours des tiers)

Les délais d'instruction diffèrent en fonction du type de projet et de la zone où il se situe.

Dans le premier mois d'instruction, le délai de droit commun pourra être modifié si des consultations sont nécessaires.

De plus ce délai de droit commun ne sera acquis que si le dossier est complet.



Tous ces renseignements vous seront communiqués en Mairie ou en consultant le site Maincy.fr dans la rubrique: votre mairie / infos pratiques / urbanisme.

* A.B.F. : *Architectes des Bâtiments de France.*

Ramassage des encombrants



S.M.I.E.O.M.
Centre Ouest Seine et Marais

Mars	Juin	Septembre	Décembre
Vendredi 25	Vendredi 24	Vendredi 30	Vendredi 30

Le ramassage des déchets verts reprendra le 21 mars 2011

**Journées Portes Ouvertes du SMITOM-LOMBRIC
Samedi 2 avril 2011 de 10h00 à 17h00**



Ca bouge à Maincy !

Principales manifestations jusqu'en juin

Same di 12 mars	: Diaporama proposé par AMICALE RURALE salle Gibouret 20h
Dimanche 13 mars	: AG des ANCIENS COMBATTANTS salle Gibouret 10h-12h
Mercredi 16 mars	: Animation masques LUDOTHEQUE salle Gibouret 14h-17h
Jeudi 17 mars	: La choucroute du CLUB de L'AMITIE salle R.Dubois 12h- 15h
Same di 19 mars	: Opération Maincy Propre place des Fourneaux 14h-17h
Same di 2 avril	: Carnaval des enfants MPSE départ 10h devant la Mairie
Same di 2 avril	: Dédicace à la bibliothèque Marc Ecoutin de 14h-16h
Dimanche 10 avril	: Rando des 3 châteaux
Same di 30 avril	: Repas à thème COMITE DES FÊTES salle Gibouret 20h
Dimanche 8 mai	: Cérémonie commémorative de l'armistice 10h-12h
Same di 21 mai	: Exposition dessin peinture AMICALE RURALE salle Gibouret
Dimanche 22 mai	: Exposition dessin peinture AMICALE RURALE salle Gibouret
Mardi 24 mai	: Représentation théâtre enfants école Jean de la Fontaine salle R.Dubois 20h
Mercredi 25 mai	: Animation Fête des mères LUDOTHEQUE salle Gibouret 14h-17h
Mercredi 15 juin	: Animation Fête des pères LUDOTHEQUE salle gibouret 14h-17h
Jeudi 16 juin	: Exposition classe découverte Ecole Jean de La Fontaine
vendredi 17 juin	: Exposition classe découverte Ecole Jean de La Fontaine
Vendredi 17 juin	: AG du BASKET 19h
Dimanche 19 juin	: Animation multisports TENNIS au stade
Vendredi 24 juin	: Fête de fin d'année LUDOTHEQUE salle Gibouret 14h-17h
Same di 25 juin	: Fête de fin d'année ATOUTS LANGUES Salle Gibouret 14h-17h
Mardi 28 juin	: spectacle fin d'année Ecole Jean de La Fontaine salle R.Dubois 19h



Carte Vitale

INSCRIPTION DES ENFANTS SUR LA CARTE VITALE DES DEUX PARENTS



ADRESSEZ-NOUS VOTRE DEMANDE EN INDIQUANT LES 2 NUMÉROS DE SÉCURITÉ SOCIALE, ACCOMPAGNÉE D'UNE PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE.

Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne relatif au bilan de santé

La Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne vous offre la possibilité d'effectuer gratuitement un bilan de santé tous les 5 ans.

C'est un moment privilégié au cours duquel est fait le point sur votre état de santé, ainsi que celui de votre famille à charge.

Pour cela, il vous suffit de prendre rendez-vous par téléphone dans l'un des deux Centres d'examen de santé de Seine-et-Marne :

- Dammarie-lès-Lys au 01 60 56 52 90
- Meaux au 01 60 09 25 38

Votre santé mérite bien un bilan gratuit



Tous les 5 ans, vous, et les membres de votre famille à votre charge, avez la possibilité d'effectuer un bilan de santé gratuit.

Prenez rendez-vous directement avec le centre d'examen de santé de votre choix
 • Dammarie-lès-Lys au 01 60 56 52 90
 • Meaux au 01 60 09 25 38



Février 2011

Document téléchargeable sur ameli.fr / Presse / Communiqués régionaux
 Contact Presse : communication@cpam-melun.cnamts.fr





**3342 euros record battu
Bravo et merci à tous !**



CONCOURS ILLUMINATIONS ET DECORATIONS NOËL 2010



Gagnants illuminations	Gagnants décorations jour	Gagnants décorations jour/nuit
M. Mme GAUTIER 58 rue Sommier	M. Mme PETIT 6 rue de Melun	M. Mme KREBS 223 chemin du Fief de Mons
M. Mme BLOT av Fief de Mons	M. Mme SPRIET 40 rue Sommier	Famille DUFLOT/MIGALE petit clos 37C rue de Melun
M. Mme FOUQUET 20b rue de Horace de Choiseul		

PRIX SPECIAL DU JURY

- M. Mme BENATHMANE 202 rue de Sivry « le plus délirant »
- M. Mme ROCHE-CALCOEN Ibis rue André Le Nôtre « le plus stylé »
- M. Mme FIASCHI rue de Sivry « encouragement »



Retenez cette date :

SAMEDI 30 AVRIL 2011

« Le repas du Muguet »
Organisé par le Comité des Fêtes



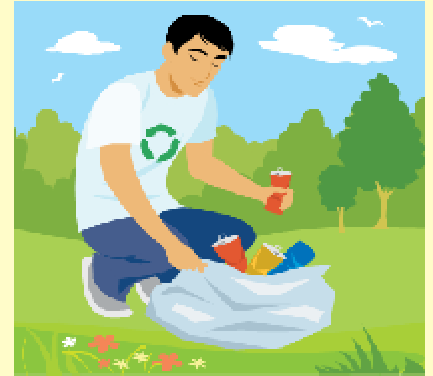
Opération Maincy Propre Samedi 19 mars 2011

Venez participer à une action écocitoyenne en ramassant les déchets en tous genres qui jonchent nos rues et nos chemins.

RENDEZ-VOUS SUR LE PARVIS DE L'EGLISE A 14H

Organisée par la Mairie en partenariat avec l'Aumônerie de Melun, les scouts, le Copainvinôme, le SMITOM, Véolia, l'AIPPNE, le collègue J.Amyot et l'école du Village.

Prévoir des bottes, des vêtements adéquats et des gilets jaunes pour les adultes, le matériel de ramassage sera fourni. Un goûter sera offert à tous les participants afin des les récompenser pour ce beau geste pour notre environnement.



RANDO DES 3 CHATEAUX

gibouret melun
RANDO
DES 3 CHATEAUX



Le dimanche 10 avril 2011, 5 parcours entre 8 et 40km à la découverte de 3 châteaux exceptionnels : Fontainebleau, Vaux le Vicomte et Blandy les Tours.

Parcours famille : boucle au départ de Blandy 9 km

Parcours de la Vallée du Ru d'Ancœur : boucle au départ de Blandy 17km

Parcours randonneurs sportifs : de Fontainebleau à Blandy 40km

Parcours randonneurs confirmés : de Bois le Roi à Blandy en passant par Melun, Maincy et Vaux le Vicomte 24 km

Parcours promeneurs : de Melun à Blandy en passant par Maincy et Vaux le Vicomte 13 km

REUNION PUBLIQUE POUR PRESENTATION DU P.A.D.D.

Les anciens Plan d'Occupation des Sols **P.O.S.** doivent être remplacés par les Plans Locaux d'Urbanisme **P.L.U.** La principale différence est que le P.L.U. doit comprendre un Projet d'Aménagement et de Développement Durable **P.A.D.D.** qui va devenir, par ses orientations, la clef de voute justifiant l'ensemble des règles qui seront ensuite imposées.

**Afin de vous présenter le P.A.D.D. une REUNION PUBLIQUE est prévue
jeudi 31 mars à 20h30 salle M.L. GIBOURET**